



LE POULET CANADIEN

Volume 19, Numéro 6 | DÉCEMBRE/JANVIER 2017/2018



Mise à jour sur l'Accord de libre-échange nord-américain

Cinq des sept rondes de pourparlers anticipées sur la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sont maintenant terminées. Alors que les trois premières rondes ont servi à établir l'ébauche des textes consolidés à partir desquels les équipes de négociation travaillent maintenant, la quatrième ronde a donné lieu à la présentation de propositions abordant des enjeux substantiels, entre autres les marchés publics, les règles d'origine, le règlement des différends et l'accès aux marchés.

Or, la présentation de ces propositions a clairement scindé les pourparlers en deux volets. Le premier est véritablement axé sur la modernisation de cet accord vieux de 23 ans et sur l'amélioration de la fluidité du commerce à travers les trois frontières. Les discussions qui s'inscrivent dans ce volet portent entre autres sur l'amélioration de la coopération

SUITE À LA PAGE 2

dans ce numéro

- 1 Mise à jour sur l'Accord de libre-échange nord-américain
- 2
- 3 MISE À JOUR— Analyse du cycle de vie de l'industrie canadienne du poulet
- 4 Le gouvernement fait machine arrière sur les modifications fiscales
- 5
- 6 Mise à jour concernant le Cadre d'évaluation des soins aux animaux
- 7 Mise à jour sur le Guide alimentaire canadien
- 8
- 9 Sortant – Après 22 ans!

en matière de réglementation et l'harmonisation des lois sur la concurrence, mais également sur les moyens d'incorporer du texte sur des enjeux tels que le cybercommerce et la biotechnologie, qui n'existaient pas au moment de la négociation de l'ALENA original. Selon les rapports, les discussions sur ce volet progressent de manière constante et se déroulent dans un esprit de collégialité.

Cependant, le deuxième volet des négociations – qui comprend une série de propositions scandaleuses par les États-Unis – éclipse tous les progrès réalisés dans ces domaines. Ces propositions incluent des règles d'origine très restrictives pour les véhicules automobiles, une proposition de temporarisation qui minerait la stabilité et la certitude que tous les accords commerciaux doivent intrinsèquement fournir, et l'élimination de tous les tarifs canadiens sur les importations de produits laitiers, de volaille et d'œufs en provenance des É.-U. – ce qui signifierait essentiellement de démanteler l'un des piliers vitaux du système canadien de gestion de l'offre.

La cinquième ronde, qui a eu lieu à Mexico du 17 au 21 novembre, a principalement abordé les enjeux non controversés, tels que la biotechnologie et les enjeux sanitaires et phytosanitaires, en vue de réaliser des progrès sans toucher aux propositions peu orthodoxes et irréalistes des États-Unis. Élément digne de mention : la demande des États-Unis d'éliminer les tarifs sur les produits laitiers, la volaille et les œufs a été fermement rejetée par le Canada puisqu'elle est simplement intenable.

En raison des défis liés aux positions de négociation des États-Unis, qui semblent immuables en plus d'être peu orthodoxes, les trois pays ont décidé de ralentir la cadence et de prévoir plus de temps entre les rondes afin de procéder aux analyses et délibérations requises. De plus, puisque le délai de la fin de l'année n'est plus réalisable, les ministres ont confirmé qu'ils ont convenu de poursuivre les négociations au cours du premier trimestre de 2018. La première ronde de 2018, qui sera la sixième, aura lieu à Montréal du 23 au 28 janvier, à la suite de la réunion intersession qui sera tenue à Washington du 12 au 17 décembre. Sur la base des progrès réalisés à ce jour, il est difficile d'envisager que des progrès significatifs seront réalisés avant le

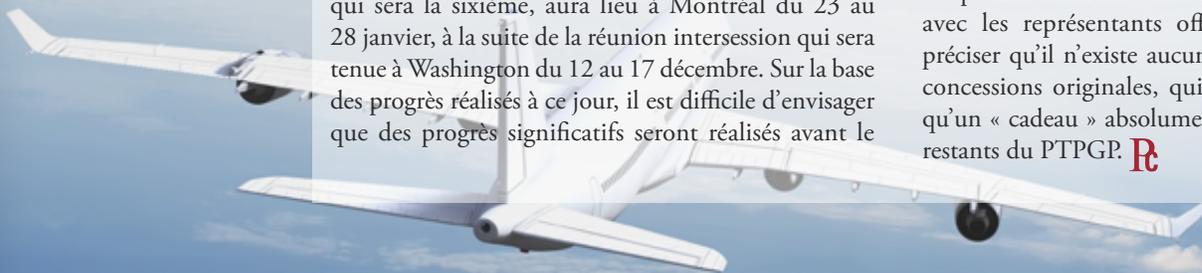
printemps 2018, et encore moins qu'un accord pourrait être conclu. Par conséquent, à moins que les É.-U. décident de se retirer de l'ALENA, il est fort probable que les négociations ralentissent – ou même qu'elles soient suspendues – jusqu'à la conclusion des élections mexicaines en juillet et des élections de mi-mandat des É.-U. en novembre. Les Producteurs de poulet du Canada continuent de suivre les pourparlers et de travailler en étroite collaboration avec les représentants officiels canadiens, afin de leur fournir des conseils sur la manière d'obtenir un résultat positif pour le secteur canadien du poulet.

MISE À JOUR SUR LE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

Le 11 novembre 2017, les ministres des 11 pays restants du Partenariat transpacifique ont annoncé, lors de leur réunion en marge du sommet des dirigeants de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), à Da Nang au Vietnam, qu'ils s'étaient entendus sur les « éléments fondamentaux » de l'entente renommée Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Toutefois, ils n'ont pas, comme certains pays l'auraient espéré, conclu une entente de principe, en partie parce que le gouvernement du Canada a insisté pour résoudre d'abord les enjeux entourant les règles d'origine pour les véhicules automobiles et la capacité des nations de protéger et de promouvoir leurs industries culturelles.

Toutefois, la section sur l'accès aux marchés, qui inclut les concessions accordées par le Canada quant aux produits laitiers, à la volaille et aux œufs, n'a pas été rouverte ou suspendue. L'accès accordé dans le cadre du PTP original répondait aux demandes des États-Unis; par conséquent, nous ne voyons aucune raison de maintenir cette concession maintenant que les États-Unis se sont retirés de l'accord.

À l'heure actuelle, nous n'avons aucune information sur les prochaines réunions ou sur de nouvelles dates limites pour les pourparlers du PTPGP. Les Producteurs de poulet du Canada communiquent activement avec les représentants officiels canadiens afin de préciser qu'il n'existe aucune raison de maintenir les concessions originales, qui ne représenteraient plus qu'un « cadeau » absolument injustifié aux membres restants du PTPGP. **R**



- MISE À JOUR -

Analyse du cycle de vie de l'industrie canadienne du poulet

Maintenant que la phase de l'enquête sur le cycle de vie de l'industrie canadienne du poulet (ACV) est terminée, l'étape de l'analyse des résultats débute. Les questionnaires ont été adressés aux producteurs et aux membres de la chaîne de valeur cet été, l'échéance de participation et pour compléter lesdits questionnaires ayant été fixée à cet automne.

AGÉCO, le cabinet retenu pour mener l'ACV, s'affaire actuellement à revoir, organiser et analyser les données découlant des questionnaires, ainsi qu'à compiler un ensemble de données secondaires pour le comparer aux données recueillies.

AGÉCO prévoit présenter les résultats de l'ACV en suivant les quatre piliers de durabilité des Producteurs de poulet du Canada, soit :

L'intendance environnementale

Le bien-être des travailleurs et des collectivités

La santé et le bien-être des animaux

La gestion des affaires

Les résultats de l'ACV sociale et environnementale devraient être disponibles tôt dans la nouvelle année. L'ACV environnementale offrira à l'industrie du poulet une estimation fondamentale de son impact sur le changement climatique, les ressources naturelles, la biodiversité, la qualité de l'écosystème et la santé humaine, alors que l'ACV sociale présentera une évaluation qualitative de l'impact socio-économique de l'industrie.

Les Producteurs de poulet du Canada désirent remercier tous les participants à l'ACV de l'industrie canadienne du poulet et féliciter les gagnants du tirage. Comme plusieurs se souviendront, chaque producteur qui répondait au questionnaire de l'ACV était automatiquement inscrit à un tirage pour gagner l'une des douze cartes-cadeaux Visa de 500 \$. Une fois l'enquête terminée, le cabinet AGÉCO a tiré douze adresses de courriel au hasard.

Félicitations à tous nos gagnants et merci à nos partenaires provinciaux pour avoir collaboré avec nous dans le cadre de ce projet. 

Permis

Les demandes de permis pour la période de 2018 à 2022 sont maintenant disponibles sur le site Web www.producteursdepoulet.ca.

Pour les membres de l'industrie dont le permis de commercialisation interprovinciale ou d'exportation prend fin le 31 décembre 2017, la demande pour les permis de commercialisation interprovinciale ou d'exportation pour la période 2018-2022 se trouve **ici**. Les droits à verser sont de 100 \$ pour chaque catégorie.

Pour les transformateurs dont le permis d'expansion du marché prend fin le 31 décembre 2017, la demande pour les permis d'expansion du marché pour la période 2018-2022 se trouve **ici**.

Veuillez donc compléter la demande sans tarder et la retourner aux Producteurs de poulet du Canada, accompagnée des frais appropriés, de sorte que nous ayons le temps de la traiter avant la fin de l'année en cours. 





Sur la Colline

Le gouvernement fait machine arrière sur les modifications fiscales

En juillet dernier, le gouvernement fédéral a annoncé une série de propositions fiscales transformatrices qui risqueraient d'avoir de graves conséquences pour les sociétés agricoles familiales, en particulier pour les fermes multigénérationnelles. En tant que membres de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), les Producteurs de poulet du Canada se sont appuyés sur cette initiative pour jouer un rôle moteur en faveur de changements à ces propositions, car ils étaient mieux placés pour toucher tous les producteurs.

Après la période de consultation de 75 jours pendant l'été et en octobre, le gouvernement a annoncé avoir pris connaissance des préoccupations des agriculteurs et d'autres groupes et a décidé de limiter l'exemption à vie pour gains en capital ainsi que les options de transformer des revenus en gains de capital. En outre, le gouvernement a annoncé un test de rationalité simplifié et un seuil minimum sur l'imposition des revenus de placement passifs, indiquant davantage leur volonté de travailler avec les agriculteurs en ce qui concerne ces changements.

Le gouvernement a également annoncé que le taux d'imposition de 10,5 % pour les petites entreprises passera à 10 % en 2018 et à 9 % en 2019. La FCA poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des élus de tous les partis et de tous les ministères ayant un lien avec l'agriculture afin de veiller à ce que les points de vue des agriculteurs soient inclus dans le processus d'élaboration des politiques. Les Producteurs de poulet du Canada saluent le travail accompli par la FCA et nos partenaires gouvernementaux pour assurer des changements justes et raisonnables au régime fiscal canadien.

UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE POUR LE CANADA

Santé Canada a tenu une séance de consultation pour les intervenants cet automne en vue de discuter de diverses initiatives qu'ils entreprennent quant à la Stratégie en matière de saine alimentation. Lors de la séance, le ministère a également fait le point sur la politique alimentaire pour le Canada défendue par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les porte-parole ont indiqué que grâce aux consultations en ligne, le ministère a reçu 40 000 propositions, 75 % desquelles venaient des femmes.

Le message général des Canadiens à ce sujet est que la nourriture au Canada est abordable, mais la politique doit tenir compte du fait que les gens souffrent toujours d'insécurité alimentaire. De nombreux groupes, dont la Fédération canadienne de l'agriculture, ont proposé l'idée de créer un Conseil national de politique alimentaire qui regroupera des intervenants de l'ensemble du système alimentaire, notamment des gouvernements, des groupes de la société civile et des experts universitaires afin d'assurer le suivi et d'obtenir des conseils et le soutien des divers intervenants en ce qui concerne l'initiative « une politique alimentaire pour le Canada ». La nouvelle politique alimentaire est attendue au premier semestre 2018. **R**

L'industrie CANADIENNE du poulet RÉDUIT l'utilisation des antimicrobiens

CALENDRIERS DE RÉDUCTION

Étape 1

Élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie I en mai 2014

Étape 2

Élimination de l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie II d'ici la fin de 2018

Étape 3

Objectif d'éliminer l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III d'ici la fin de 2020

Suivant la réussite de l'élimination des antibiotiques de catégorie I en mai 2014, pour prévenir les maladies dans la production de poulet au Canada, les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont établi des échéanciers pour poursuivre leur stratégie d'éliminer l'utilisation préventive des antimicrobiens importants à la médecine humaine.

La stratégie compréhensive de l'utilisation des antimicrobiens (UAM) des PPC vise à éliminer l'utilisation préventive des antimicrobiens de catégorie II d'ici la fin de 2018 et a pour objectif d'éliminer l'utilisation préventive des antibiotiques de catégorie III d'ici la fin de l'année 2020.

Les objectifs et l'approche de la stratégie des PPC s'harmonisent avec le cadre pancanadien du gouvernement canadien

sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation des antimicrobiens.

La politique des PPC maintiendra l'utilisation d'ionophores (antimicrobiens non utilisés en médecine humaine) ainsi que l'utilisation d'antibiotiques à des fins thérapeutiques.

Les éléments principaux qui dirigent la stratégie de réduction incluent la surveillance, l'intendance et la recherche. Les PPC continueront de collaborer avec l'industrie et le gouvernement en ce qui concerne les programmes de surveillance, afin de contrôler l'utilisation des antibiotiques et l'impact de la stratégie de réduction. En plus, ils investiront dans la recherche pour proposer des solutions innovantes. L'intendance de l'utilisation des antibiotiques sera favorisée en examinant les meilleures pratiques de gestion, en

augmentant la disponibilité des additifs alimentaires et en focalisant sur la qualité à travers la chaîne des intervenants.

Cette stratégie offre un moyen durable de répondre aux attentes des consommateurs, de protéger la santé et le bien-être des oiseaux et de préserver les options de traitement efficace pour les animaux en tant que pour les humains.

Comme toujours, les consommateurs peuvent être certains que le poulet canadien est libre de tout résidu d'antibiotiques. Le Canada a des règlements très strictes en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques et les périodes de retrait, contrôlé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ce qui assure que le poulet qui est mis sur le marché ne contient pas de résidus.

www.producteursdepoulet.ca
www.poulet.ca



Mise à jour concernant le Cadre d'évaluation des soins aux animaux

Le Cadre d'évaluation des soins aux animaux (CESA) est un outil créé par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) pour aider les divers secteurs à élaborer et à remanier leurs programmes d'évaluation de soins aux animaux.

Les programmes d'évaluation de soins aux animaux tels que le Programme de soins aux animaux Élevé par un producteur canadien des Producteurs de poulet du Canada prennent appui sur le Code de pratiques du CNSAE et servent à la mise en œuvre des prescriptions retrouvées dans ce dernier.

Cycle d'élaboration des codes et d'évaluation du bien-être animal

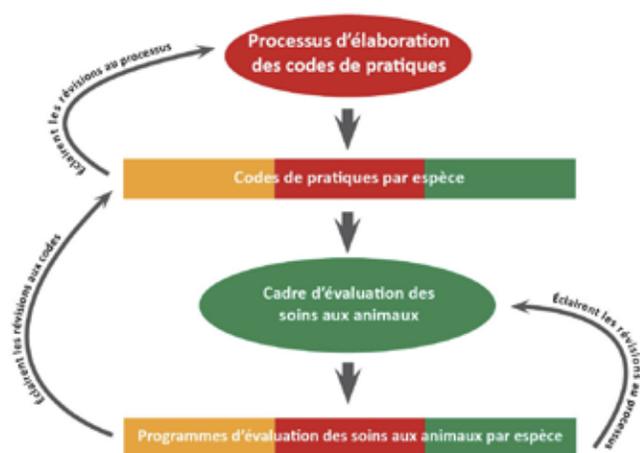


Figure 1. Le diagramme du cycle d'élaboration des Codes et l'évaluation des soins aux animaux illustre comment les Codes de pratiques par espèce servent à éclairer le processus du CESA utilisé pour élaborer et remanier les programmes d'évaluation des soins aux animaux (comme le Programme de soins aux animaux Élevé par un producteur canadien des Producteurs de poulet du Canada). Les commentaires découlant de la mise en œuvre du programme servent par la suite à éclairer le CESA et les révisions aux Codes. Source : <http://www.nfacc.ca/evaluation-des-soins-aux-animaux>

Pour en savoir plus au sujet du processus du CESA, veuillez consulter <http://www.nfacc.ca/evaluation-des-soins-aux-animaux>

En 2016, le CNSAE a publié le nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, reproducteurs, poulets et dindons. Comme résultat, les Producteurs de poulet du Canada ont lancé le processus du CESA pour réviser les normes de leur Programme de soins aux animaux de sorte qu'elles reflètent les dispositions du nouveau Code de pratiques.

Afin d'assurer la participation des intervenants de l'industrie au processus de révision, les Producteurs de poulet du Canada ont formé une équipe d'élaboration du programme (EEP) composée de représentants de tous les maillons de la chaîne de valeur soit les producteurs, les groupes de défense de la santé animale, les auditeurs,

vétérinaires, chercheurs, transformateurs, transporteur et détaillants.

L'objectif ultime des Producteurs de poulet du Canada est de publier un manuel révisé pour le Programme de soins aux animaux qui reflétera les modifications apportées au Code de pratiques, tout en tenant compte de la mise en œuvre pratique des commentaires obtenus dans les consultations avec les intervenants.

Alors que l'ensemble du Programme de soins aux animaux fait l'objet d'un examen, plusieurs modifications refléteront les nouvelles pratiques d'élevage hautement recommandées (HR) déjà incluses dans le Programme de soins aux animaux et qui ont été mises en œuvre en 2017. Ces sections incluent, sans s'y limiter :

- » La surveillance de la qualité de l'air
- » L'éclairage
- » La surveillance et la manipulation des oiseaux
- » L'euthanasie
- » Le plan de santé du troupeau

À ce jour, deux ébauches du nouveau manuel ont été présentées au Conseil d'administration des Producteurs de poulet du Canada, soit en août et en octobre 2017. Les offices provinciaux ont été consultés à ce moment et les documents leur ont été adressés à des fins d'examen et de commentaires.

PROCHAINES ÉTAPES

Une dernière réunion du CESA doit avoir lieu en février 2018 et les Producteurs de poulet du Canada souhaitent finaliser les modifications au Programme de soins aux animaux, en fonction du CESA, d'ici avril 2018. Suite à un dernier cycle de consultations avec les offices provinciaux, les intervenants en aval et à l'approbation du Conseil d'administration des Producteurs de poulet du Canada, une version révisée du Programme de soins aux animaux devrait être disponible à des fins de distribution aux producteurs à l'automne de 2018. **R**





Mise à jour sur le Guide alimentaire canadien

Tel que souligné dans notre édition précédente du bulletin Le Poulet canadien (octobre), Santé Canada apporte plusieurs changements dans sa façon de formuler des recommandations sur ce que les Canadiens devraient manger, afin d'améliorer la santé et le bien-être global de la population.

Ce processus, qui a été lancé vers la fin 2016, poursuit son cours. Santé Canada a récemment convoqué les intervenants à une réunion, à Ottawa, pour les tenir au courant des divers éléments de la Stratégie en matière de saine alimentation.

Dans un programme d'une journée entière, les participants ont reçu des mises à jour sur :

- » Le document de référence sur la Stratégie en matière de saine alimentation
- » La crise des maladies chroniques et l'impact de la mauvaise alimentation
- » Salubrité des aliments : Protéger et informer les Canadiens
- » La Stratégie en matière de saine alimentation : Rejoindre les Canadiens
- » Une politique alimentaire pour le Canada
- » Les intervenants ont activement participé

Plusieurs brèves opportunités de discussion se sont présentées, alors que de courtes périodes de questions et réponses étaient prévues à l'ordre du jour. Bien qu'elles aient été instructives, elles n'ont pas donné lieu à un plus grand échange d'information et les participants sont repartis en se demandant quelle était la suite des choses. Santé Canada doit encore publier le document sur « ce que nous avons entendu » après le deuxième cycle de consultation publique en ligne, dont la réponse a été beaucoup plus faible que lors du premier cycle.

Des questions demeurent quant à la nouvelle orientation du Guide alimentaire, dont les éléments de la Stratégie en matière de saine alimentation comme le marketing ciblant les enfants et l'étiquetage des emballages.

Santé Canada continue à prêcher la transparence en affichant tous les documents reçus ou soumis dans sa page Web sur la transparence, mais évite toujours de consulter l'industrie directement, soulignant même plusieurs fois son impartialité lors de la séance de mobilisation des intervenants. Beaucoup d'intervenants présents ont offert commentaires et rétroactions substantiels sur le Guide alimentaire, dont la plupart n'ont pas semblé être entendus. Des questions ont été posées en lien aux échéanciers et aux prochaines étapes, ainsi que sur l'obtention de renseignements plus techniques sur les divers éléments de la Stratégie en matière de saine alimentation, mais les différents orateurs n'ont pas donné de réponses claires.

De courtes discussions en petits groupes ont eu lieu, mais aucun rapport n'a été présenté à l'ensemble du groupe et les notes ou discussions découlant des divers groupes n'ont pas été incluses dans la documentation de la réunion fournie à la fin de la séance de mobilisation.

ET MAINTENANT ?

Santé Canada cache bien son jeu et, jusqu'ici, est resté très vague sur ce qu'il considère comme les prochaines étapes appropriées et n'a pas dit s'il continuera à modifier ses principes directeurs, comme on le laissait entendre plus tôt cette année. Jusqu'à ce qu'on en sache plus sur la version finale du Guide alimentaire et sur les principes directeurs, cet enjeu demeure une préoccupation pour les Producteurs de poulet du Canada. Nous continuons à élaborer des outils et des messages au cas où les sources de protéines animales soient incorrectement identifiées comme aliments à éviter ou à limiter dans la Stratégie en matière de saine alimentation de Santé Canada. **R**

DES CHANGEMENTS S'ANNONCENT CONCERNANT VOTRE FAÇON D'ACHETER DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES POUR VOTRE BÉTAIL ET VOS VOLAILLES

À compter du 1^{er} décembre 2018, vous aurez besoin d'une ordonnance d'un vétérinaire pour utiliser des antimicrobiens importants sur le plan médical

Qu'est-ce qu'un antimicrobien important sur le plan médical? De nombreuses classes chimiques de médicaments antimicrobiens ou d'antibiotiques vétérinaires sont également utilisées chez les humains. Certains de ces antimicrobiens sont essentiels au traitement d'infections graves potentiellement mortelles chez l'humain. Si ces médicaments deviennent inefficaces en raison du développement d'une résistance bactérienne, des antimicrobiens de remplacement pourraient ne pas être disponibles pour traiter les infections causées par les bactéries résistantes. Les médicaments qui ont très peu ou pas de substituts pour le traitement des infections ou dont les substituts disponibles appartiennent à la même classe sont considérés comme plus importants que les autres (Tableau 1).

Qu'est-ce que cela signifie pour moi? À compter du 1^{er} décembre 2018, vous devrez obtenir une ordonnance d'un vétérinaire pour utiliser les antimicrobiens de catégorie I, II et III (Tableau 1) dans le cadre des soins apportés à vos animaux. Seuls les vétérinaires et les fabricants d'aliments brevetés pourront vendre ces médicaments. Vous ne pourrez pas vous procurer ces médicaments dans les points de vente de médicaments pour le bétail non spécialisés, les coopéra-

tives ou tout autre endroit où des médicaments vétérinaires en vente libre sont offerts. De plus, à compter du 17 novembre 2017, vous ne pourrez plus importer ces antimicrobiens.

Il est important de collaborer avec votre vétérinaire L'établissement d'une bonne relation vétérinaire-client-patient est essentielle avant qu'un vétérinaire ne prescrive tout médicament, y compris les antimicrobiens. Une bonne relation signifie que vous utilisez régulièrement les services d'un vétérinaire qui connaît vos animaux et vos pratiques de production. Cette relation de travail est documentée et prise en compte pour assurer la santé de votre cheptel ou de votre troupeau. Elle permet au vétérinaire d'établir un diagnostic en cas de problèmes de santé animale sur votre ferme, et de recommander par la suite un antimicrobien sur ordonnance, au besoin.



CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY
CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE

Tableau 1 : Critères de catégorisation des médicaments antimicrobiens

Catégorie	Choix privilégié pour les infections humaines graves	Peu ou pas de substituts disponibles
I – Très grande importance	Oui	Oui
II – Grande importance	Oui	Non
III – Importance moyenne	Non	Non/Oui
IV – Faible importance	Sans objet	Sans objet

Source : Direction des médicaments vétérinaires, Santé Canada

Que dois-je savoir d'autre? À compter du 1^{er} décembre 2018, les fabricants et les distributeurs de médicaments vétérinaires retireront les allégations de stimulation de la croissance sur les étiquettes de leurs produits antimicrobiens.

Pour aller encore plus loin, les médicaments vétérinaires qui contiennent des antimicrobiens importants sur le plan médical arboreront un nouveau logo sur leur étiquette pour les rendre encore plus facilement identifiables.

Ces mesures sont prises en reconnaissance de l'importance d'une utilisation responsable des antimicrobiens et afin de nous assurer que ces importants outils de santé demeurent efficaces.

Sortant

APRÈS

22

ANS



MIKE DUNGATE, DIRECTEUR EXÉCUTIF, QUITTERA LES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA À LA FIN DE 2017, APRÈS 22 ANNÉES DE SERVICE.

Lorsque Mike s'est joint aux PPC en janvier 1996, il a occupé le poste de Chef du service du commerce, des politiques et de l'économie. Il s'agissait d'un accord d'échange avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international comme on l'appelait à l'époque.

En mai 1997, suite à l'annonce du départ de Cynthia Currie, Mike est devenu directeur général par intérim et fut engagé officiellement comme directeur général en juillet. Son titre a plus tard été modifié à celui de directeur exécutif.

Les objectifs et les responsabilités des Producteurs de poulet du Canada ont évolué et se sont accrus, faisant souvent appel à plus de ressources en matière de personnel pour relever ces défis additionnels. Le nombre du personnel des PPC a donc passé de 14 en 1997 à 26 membres qui forment l'équipe en place aujourd'hui.

Certains faits saillants qui ont marqué le séjour de Mike chez les PPC sont la signature

de l'Entente nationale sur les allocations en 1997 et l'Accord fédéral-provincial sur le poulet en 2001. Après une dizaine d'années d'existence de cet accord, Mike a travaillé en collaboration avec le Conseil d'administration pour résoudre certains problèmes au niveau des allocations, en particulier celui de la croissance différentielle.

Suite à plusieurs années de réunions et de négociations, l'Entente opérationnelle a été complétée en octobre dernier. Il s'agissait de la dernière étape pour conclure un Accord fédéral-provincial renouvelé sur le poulet. Cela a permis aux PPC d'accueillir de nouveau l'Alberta à la table du Conseil, suite à son retrait en 2013.

Mike a aussi dirigé la création des programmes nationaux obligatoires et vérifiables de salubrité des aliments à la ferme et de soins aux animaux, en plus de dresser un plan comportant des étapes concrètes pour s'assurer que l'industrie ne soit plus visée par la question de la résistance des antimicrobiens et qu'elle en fasse usage de façon responsable.

Sous son aile, les PPC ont amassé plus de 430 000 \$ pour la Banque d'aliments d'Ottawa et plusieurs milliers de dollars pour d'autres banques d'aliments au Canada, et les Producteurs de poulet du Canada ont élaboré une marque nationale reconnue et appuyée à l'échelle du pays.

Tout au cours de son mandat, Mike a aidé le Conseil à maintenir le point de mire stratégique qui a permis à l'organisation de devenir plus proactive et progressiste, tout en tenant compte de l'incidence à long terme des décisions prises dans le moment présent. Il a aussi travaillé avec acharnement pour faire valoir la voix et les intérêts des producteurs de poulet canadiens à la fois au Canada et à l'étranger.

Un total de vingt-deux années représente une période incroyable de dévouement et de sacrifices. Les producteurs et l'industrie apprécient vivement le leadership et la passion dont il a fait preuve.

TOUTE L'ÉQUIPE DES PRODUCTEURS
DE POULET DU CANADA,

VOUS SOUHAITE
- DE JOYEUSE -

fêtes

- ET UNE -
BONNE ANNÉE 2018

